

Avis n° 2022/11
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
École nationale supérieure de l'électronique
et de ses applications

École

Nom :	École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications
Sigle :	ENSEA
Type :	Public
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Cergy

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications
Spécialité(s) :	Sciences, technologies de l'information et humanités
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Site(s) de la formation :	Cergy

Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI, rapporteur principal) et Gildas GAUTIER (expert de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Sciences, technologies de l'information et humanités sur le site de Cergy	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024 - 2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Finaliser la fiche RNCP ;
- Préciser l'organisation de la 3ème année avec les parcours parallèles proposés aux élèves ;
- Veiller à accompagner les élèves vers l'emploi et vers des cibles métiers encore peu cartographiées dans les entreprises ;
- L'école devra d'avantage consolider son parcours apprentissage avant d'envisager son ouverture.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON